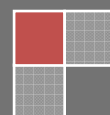


2014

TD-Comptabilité Nationale

TD N°04 EG5

Cours Assuré par Mr. OUATMANE



FICHE DE TD N°04**Opérations de répartition****Exercice 1 :**

La société Agro-Tech produit des engrais et fertilisants. Sa production, sur l'année 2010, a été évaluée à 1050 unités monétaires. Les dépenses de la société pour cette même année sont I. suivantes :

▪ Achat d'une machine industrielle.....	255
▪ Versement de dividendes.....	186
▪ Impôt sur le revenu.....	120
▪ Impôt sur la production.....	118
▪ Rémunération des salariés.....	350
▪ Achat de sacs d'emballage.....	200
▪ Achat de composants chimiques.....	400

Par ailleurs, la société a reçu 158 d'aides, au titre des subventions à la production, et 100 d'indemnités d'assurance — dommage. Les stocks ont diminué de 130.

TAF :

1. Donnez les conditions nécessaires pour que les opérations de la société Agro-Tech soient prises en compte par la CNM.
2. Classer les opérations de cette société par nature.
3. Que regroupent les consommations intermédiaires ?
4. Quelle est la différence entre la répartition primaire des revenus et la répartition secondaire des revenus ? Classer, pour la société Agro-Tech, les opérations concernées entre ces deux types de répartition.
5. Les sociétés sont-elles concernées par la redistribution des revenus ? Pourquoi ?

Exercice 2

Vous disposez des opérations de répartition suivantes :

- Un salarié reçoit un salaire net de 24000 dhs

- Son employeur a versé à la CNSS une cotisation salariale de 1000 dhs et une part patronale de 2000 dits. En plus, il a donné au salarié une aide non remboursable à l'occasion d'Aid Al Adha de 500 dhs et a supporté les frais de colonies de vacances des enfants des salariées à hauteur de 2000 dhs.
- La CNSS a versé au salarié 1800 dhs d'allocations familiales.

TAF :

Comptabilisez les cotisations sociales effectives et fictives

Exercice 3 :

Une salariée travaillant dans une entreprise de textile vient d'obtenir un congé de maternité de 3 mois. Au cours des neufs premiers mois, elle a reçu 20 000 dh du salaire net. Son patron a versé 6 000 dh à titre de cotisation de la sécurité sociale se décomposant comme suit :

- Part patronale 4 920 dh
- Part à la charge de la salariée 1 080 dh

A l'occasion de l'accouchement, la jeune femme a reçu les sommes suivantes :

- 1 000 dh versés par l'employeur à titre de prestation directe.
- 2 000 dh d'allocations familiales versées par la CNSS.
- 3 000 dh versés par la CNSS au titre de remboursement des frais de séjour à la clinique.
- 2 500 dh versés par la CNSS pour compenser le salaire perdu à cause du congé de maternité.

TAF :

Traduire les différents flux ci-dessus en termes de comptabilité nationale.

CORRIGE :

Exercice1

- 1- Critère de résidence & Critère institutionnel
- 2- 1* B/S
- 2* Répartition
- 3* Répartition
- 4* Répartition Secondaire
- 5* Répartition Primaire
- 6* B/S
- 7* B/S
- 8* Subventions.....Répartition
- 9* Indemnité..... Répartition Secondaire
- 10* Stock.....B/S

3- $CI=200+400=600$

4-

- Répartition Primaire :
 - ☞ Versement de dividendes.
 - ☞ Rémunération de salaires.
- Répartition Secondaire :
 - ☞ Impôt sur le revenu
 - ☞ Impôt sur la production
 - ☞ Subvention d'exploitation
 - ☞ Indemnité d'assurance dommage

Exercice2

CSE : est obligatoire, légale par la loi.

CSF : n'est pas obligatoire.

3 secteurs institutionnels	{	SQSNF Ménages Administrations Publiques
----------------------------	---	--

SQSNF

	E	CPT P°	R
Salaire Brut	{ Salaire Net 24000 CSE 1000 CSEP 2000 CSF 2000		VAB

Ménage

	E	CPT B/S	R
	CSE 3000		Salaire Net 24000
	CSF <u>2500</u>		CSE 3000
			CSF 2500
			PSS 1800
			PD 2500

Administration Publique (CNSS)

	E	CPT REVENU/DEPENSE	R
	PSS <u>1800</u>		CSE 3000

SQSNF

	E	CPT R/D	R
	PD <u>2500</u>		CSF <u>2500</u>

Exercice3

Ménage

E		CPT B/S	R
CSEs	1080	SN	20000
CSEp	4920	CSE	6000
CSF	1000	CSF	1000
		PSS	7500
		PD	1000

SQSNF

E		CPT P°	R
SN	20000	VAB	
CSEs	1080		
CSEp	4920		
CSP	1000		

AD PUBLIQUES

E		CPT R/D	R
PSS	7500	CSE	6000

SQSNF

E		CPT R/D	R
PD	1000	CSF	1000

